

BULLETIN D'INFORMATION N° 18

Séance du Conseil Municipal du 4 mars 2010.

1) Location salle de l'Isarce

Monsieur le Maire fait remarquer que la salle de l'Isarce, après utilisation, est souvent restituée dans un état de propreté qui n'est pas satisfaisant. Il propose la mise en place d'une caution spécifique de 100 € relative au nettoyage et applicable aux particuliers et aux associations. La caution de 500 €, fixée préalablement, qui couvre les dommages aux biens meubles et immeubles, est maintenue. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Aliénation chemin rural

Le chemin rural situé sur la route de Capbis et menant à la digue de Cambarrat, a fait l'objet d'une demande d'acquisition par les deux propriétaires riverains. Suite à l'enquête publique menée par Mme Anne Marie Labarrère, commissaire enquêteur qui a donné un avis favorable à l'aliénation et en l'absence de réclamation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre ce chemin rural à M. Rahimpour au prix de 0,80 € le m² ; l'autre acquéreur potentiel s'étant désisté. Les frais relatifs à l'acquisition sont à la charge de l'acheteur.

3) Convention partenariat banque

Le Conseil Municipal décide de signer une convention de partenariat avec le CIC comme cela a été fait en 2008 avec le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. A l'occasion de la naissance de leur enfant, les parents auront désormais le choix entre trois établissements bancaires pour l'ouverture d'un compte sur livret que la commune abonde de 15 €.

4) Comptes de la commune

En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 728.304,80 € ; celui des recettes à 1.099.360,24 €. Compte tenu du résultat 2008 reporté, le résultat consolidé est de 549.954,72 €.

En investissement, le total des dépenses réalisées s'élève à 673.320,11 € ; celui des recettes réalisées représente 529.293,79 €. En tenant compte du résultat 2008 reporté et des restes à réaliser, c'est un déficit de 347.436,33 € compensé par le résultat de fonctionnement.

Le compte administratif de la commune est approuvé à la majorité de 13 voix et 4 abstentions. Le compte de gestion et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

5) Comptes assainissement

Pour la section fonctionnement, les dépenses représentent 34.774,64 € et les recettes 95.666,71 €. Compte tenu du résultat 2008 reporté, le résultat consolidé est de 79.433,37 €.

Pour la section investissement, le montant des dépenses est de 29.260,29 € et celui des recettes est de 233.909,03 €. En tenant compte du résultat antérieur reporté et des restes à réaliser, le résultat final fait apparaître un déficit de 60.626,56 €.

Le compte assainissement, le compte de gestion et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

6) Ouverture de crédits 2010

Afin de solder des dépenses d'investissement liées à la modification du PLU, il est décidé d'ouvrir un crédit de 2.000 €. De même, dans le cadre de la création de deux salles de classe à l'école du Bourg, il convient d'ouvrir un programme pour un montant de 50.000 €. Ces crédits seront inscrits au budget 2010.

7) Télétransmission des actes administratifs

Le Ministère de l'Intérieur, par le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), permet aux collectivités de transmettre par voie électronique certains actes soumis au contrôle de légalité. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet. Ce service gratuit concerne l'espace des marchés publics et la transmission des délibérations.

8) Plan de mise en accessibilité

Dans le cadre de l'égalité des droits et des chances, la loi du 11 février 2005 prévoit que dans chaque commune, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit être établi en faveur des personnes handicapées. Après l'exposé de Michel Aurignac, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager l'élaboration du plan de mise en accessibilité. Dans le cadre de la convention ATESAT, il sera fait appel aux services de la DDTM pour l'état des lieux et l'élaboration du plan. Autour du premier adjoint, chargé du projet, est constitué un groupe de travail composé d'élus, de personnes civiles dont des handicapés, de représentants des écoles et d'associations, un représentant des artisans et commerçants, un représentant de la DAEE.

9) Motion contre la réintroduction des ours

M. le Maire donne lecture de la motion rédigée par la FTEM (Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne et l'AET3V (Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées) et invite le Conseil Municipal à se déterminer. La motion contre la réintroduction des ours est adoptée par 15 voix et 2 abstentions.

Quelques infos ...

Repas des aînés :

Quelque 185 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil Municipal et du CCAS pour le repas des aînés. Tous les échos sont positifs : les participants semblent avoir apprécié le repas et l'animation assurée par les Esbagats.

Composteurs :

Les personnes intéressées par l'achat d'un composteur, peuvent encore s'inscrire auprès des services de la Communauté de Communes (05.59.61.11.82). Les composteurs seront livrés en kit avec guide de compostage vers le mois d'avril. Deux contenances sont proposées : 320 litres pour 15 € ou 620 litres pour 20 €. Le paiement s'effectuera à la livraison.

Vide grenier :

Asson Sports organise le 5 Avril, lundi de Pâques, son traditionnel vide grenier, à la salle Jean Labarrère. Celle-ci ne sera pas trop grande pour accueillir les nombreux exposants et visiteurs qui apprécient depuis longtemps le caractère chaleureux de cette manifestation, avec, notamment, son coin restauration. Les inscriptions et les réservations des emplacements sont à effectuer au 05.59.71.04.09 aux heures de repas, avant le 30 mars.

Services à la personne :

Bienvenue à Nicolas Sicre dans le monde des professionnels. Il propose des services à la personne tels que travaux de bricolage, jardinage, gardiennage. Pour le contacter : Tél. 06.77.82.89.33 ; e-mail : sicre.nicolas@wanadoo.fr; adresse : 14 chemin de Brune 64800 Asson.